



DEC/1.1/39/23

DECISION

OBJET : MAPA - PRODUITS D'ENTRETIEN ET MATERIELS - LOT 6 - AVENANT 2 - SIGNATURE

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour procéder à la passation de marchés publics d'un montant inférieur au seuil défini par décret,

Vu la décision en date du 30 juillet 2021 (1.1/88/21) par laquelle est autorisée la signature du marché de fourniture de produits d'entretien et matériels - lot 6 pour la Ville de Lillebonne avec la société GROUPE PLG GRAND NORD,

Vu la décision en date du 17 mai 2022 (1.1/42/22) par laquelle est autorisée la signature de l'avenant n° 1 au marché de fourniture de produits d'entretien et matériels - lot 6 pour la Ville de Lillebonne avec la société GROUPE PLG GRAND NORD,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des fournitures commandées,

La ville de Lillebonne a conclu un marché public avec la société GROUPE PLG GRAND NORD située 29 avenue des Morillons - 95140 GARGES LES GONESSE. Le marché est un accord-cadre à bons de commande portant sur la fourniture de produits d'entretien et matériels - Lot 6 - Hygiène des mains, notifié le 5 août 2021, pour une durée d'un an reconductible deux fois à compter de sa notification.

La hausse des prix a eu pour conséquence une atteinte plus rapide du montant maximum par période.

Afin d'assurer la continuité de ce marché, la conclusion d'un avenant relatif à ce marché public est donc nécessaire pour augmenter le montant maximum par période.

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature de l'avenant n° 2 au marché n° 21CP0025-06 relatif aux produits d'entretien et matériels - Lot 6 - Hygiène des mains,

Article 2 : Que l'avenant prendra effet à compter de sa notification,

Article 3 : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de la Seine-Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier l'avenant n° 2 à la Société GROUPE PLG GRAND NORD.

Fait à LILLEBONNE, le 30 mai 2023

Pour le Maire et par subdélégation,

Le 1^{er} Adjoint,



Kamel BELCHACHEM

VILLE DE LILLEBONNE